

Demande en obtention d'une vignette de stationnement « visiteur »

Je soussigné(e)

Nom : _____

Prénom : _____

Domicilié : _____

Rue/N°: _____

Code postal: _____

Localité : _____

Tel : _____

Relation familiale : _____

MÄERTERT-WAASSERBËLLEG



Commune
de MERTERT

certifie par la présente que le propriétaire du véhicule énuméré ci-après est en visite pour un séjour prolongé du _____ au _____ .

Nom du propriétaire(s) :	Numéro(s) d'immatriculation :
Vignette 1 _____	1) _____
_____	2) _____

Pièces à produire lors de la demande:

La demande en vue de l'obtention d'une vignette ' , doit être accompagnée d'une photocopie des pièces suivantes :

- carte(s) d'immatriculation de la ou des voitures visée(s) ;
- contrat(s) de location faisant mention du ou des numéros d'immatriculation ou de châssis de la ou des voitures visées ainsi que du nom et de l'adresse du souscripteur, lorsque ce cas se présente ;
- le cas échéant, toute autre pièce justificative.

Merci de bien vouloir signer et remplir lisiblement la présente demande, muni d'une copie de la preuve de paiement et de la retourner par voie électronique (vignette@mertert.lu) ou par voie postale :

**Administration communale de Mertert,
B.P. 4, L-6601 WASSERBILLIG**

Date

Signature

La (les) vignette(s) ne vous sera (seront) attribuée(s) que si la demande nous est parvenue avec une preuve d'acquiescement de la somme due sur le compte de la recette communale CCPL n° LU75 1111 0062 5648 0000 et d'une copie de la carte grise (prière d'indiquer le nom du propriétaire/détenteur du véhicule ainsi que le numéro d'immatriculation comme communication sur le virement).

Taxes verso



Informations complémentaires

Remarques :

- Une **vignette visiteur** peut être demandée par les membres des ménages déclarés résidents au registre de population de la commune à une adresse sise dans un secteur de voies publiques soumis aux dispositions du stationnement résidentiel, au profit de personnes non résidentes dudit secteur qui sont propriétaires ou détentrices d'une ou de plusieurs voitures automobiles à personnes, lorsque, dans le cadre de **relations familiales**, ces personnes séjournent auprès du demandeur pour une période prolongée **d'au moins trois jours**; il en est de même dans les conditions indiquées, lorsque la voiture fait l'objet d'un contrat de location au nom d'une telle personne.
- La vignette visiteur est établie au nom du demandeur-résident à raison **d'une vignette par ménage** et par année civile pour une durée respective, renouvelée et cumulée le cas échéant, d'une semaine avec un maximum de 3 mois au plus par année civile et à raison de **deux voitures au maximum par vignette**.

Veillez cocher ci-dessous la case correspondant à la durée de la vignette !

Taxe(s) :



<input type="checkbox"/>	1 semaine	10€
<input type="checkbox"/>	2 semaines	20€
<input type="checkbox"/>	3 semaines	30€
<input type="checkbox"/>	4 semaines	40€
<input type="checkbox"/>	5 semaines	50€
<input type="checkbox"/>	6 semaines	60€
<input type="checkbox"/>	7 semaines	70€
<input type="checkbox"/>	8 semaines	80€
<input type="checkbox"/>	9 semaines	90€
<input type="checkbox"/>	10 semaines	100€
<input type="checkbox"/>	11 semaines	110€
<input type="checkbox"/>	12 semaines	120€

En remplissant le présent formulaire, vous êtes d'accord que vos données personnelles indiquées ci-dessus soient enregistrées et traitées conformément au règlement général sur la protection des données du 25 mai 2018.

Wenn Sie dieses Formular ausfüllen, stimmen Sie zu, dass Ihre aufgeführten persönlichen Daten gemäß der EU-Datenschutz-Grundverordnung vom 25. Mai 2018 gespeichert und verarbeitet werden.